

Exploitation des chemins de fer—Loi

Évidemment, le CN ne va pas laisser tomber le CP. Le premier est une société de la Couronne, n'est-ce pas? Je ne comprends pas la position mesquine du CN concernant les salaires et, aussi, les pensions. La pension maximale d'un retraité du CN âgé de 65 ans est de \$228 par mois. Quelle est-elle pour les retraités d'Air Canada et de la Fonction publique? Elle s'élève à \$332. Quand on parle de ces pensions, qu'apprenons-nous? Habituellement, il est question de quelque scandale ou de l'investissement de ces fonds à un taux très peu rémunérateur. Pourquoi le CN ne veut-il pas verser de salaires plus élevés? Parce qu'il veut verser des dividendes maximaux aux obligataires. Or, nous ne savons rien de ces derniers.

Le CN est dans une situation particulière en ce sens qu'il est son propre agent de transfert. Nous savons que 42 p. 100 des votes appartiennent à des particuliers. La seule autre entreprise dans une situation semblable est l'Hydro-Ontario, et voyez quel plaisir ils ont eu dernièrement. Au cours des deux dernières années, on a versé 59 millions de dollars aux obligataires. La compagnie prévoit qu'un règlement pourrait lui en coûter autant ou même un peu plus. Ces actions sont-elles destinées aux pensionnés ou aux enseignants à la retraite, à la Banque Impériale de commerce, à la Banque royale ou à la Banque canadienne nationale, à la Trans-Canada Pipelines ou à des sociétés d'assurance?

Le CN a commencé par être une fiducie établie pour liquider la dette du Grand Tronc et celle d'autres petits chemins de fer. Cependant, la situation a changé en 1960. Il nous incombe de protéger les avantages du Canada. Je ne suis pas certain que les préoccupations du CN à l'égard de son marché d'obligations correspondent à cette intention. L'offre mesquine et lamentable de 30c. ne peut répondre à cet objectif. Ce n'est pas dans l'intérêt supérieur des Canadiens; tous les députés à la Chambre devraient s'en rendre compte. Ils devraient adopter le sous-amendement. J'espère que le bon sens l'emportera tôt ou tard et que nous pourrions remettre le pays sur la bonne voie.

● (2300)

M. McGrath: Monsieur le président, nous devrions tous savoir pourquoi nous sommes ici ce soir. Nous sommes ici ce soir pour deux raisons: premièrement, l'impuissance du gouvernement à enrayer l'inflation, deuxièmement, l'impuissance du ministre du Travail à régler le différend. Nous ne sommes pas ici pour participer à un jeu d'enchères. Depuis la publication du rapport de la commission de conciliation, depuis que le président l'a remis au ministre du Travail le 13 juillet, l'inflation a connu une course effrénée au pays et c'est pourquoi mon chef, dont les remarques ont été mal interprétées par le ministre du Travail ce soir, a pris l'attitude réfléchie qu'il devait prendre en tant que chef de l'opposition en reconnaissant le fait.

Le ministre du Travail dit que l'opposition participe à un jeu d'enchères. Le fait est que nous acceptons les arguments avancés aujourd'hui par le ministre des Transports mais nous croyons que le gouvernement ne se rend pas compte de la gravité de la situation inflationniste avec laquelle nous sommes aux prises. Le ministre du Travail n'en a pas tenu compte. On retrouve incorporé dans le bill présenté par le gouvernement le rapport du président de la commission de conciliation. Je suis d'accord avec le ministre pour dire que c'est le rapport dont la Chambre devrait être saisie ce soir parce qu'en tant que parlementaires il ne nous incombe pas de régler ce différend. Nous devrions

[M. Rose.]

accepter le rapport parce que le président est censé être neutre. Mais nous avons la responsabilité de protéger les travailleurs du pays contre les effets de l'inflation et c'est ce que nous essayons de faire par notre amendement.

Nous considérons notre amendement comme un amendement réfléchi. Nous franchissons une étape de plus et nous essayons de réduire l'écart qui existe entre les non-itinérants, les métiers d'atelier et les agents de train. C'est pourquoi nous avons «haussé la mise» pour la deuxième année. Nous ne pouvons accepter et nous n'accepterons pas le sous-amendement des néo-démocrates parce qu'ils se livrent de façon irréfléchie à une surenchère.

Des voix: Oh!

M. McGrath: Monsieur le président, nous avons proposé notre amendement en tant qu'amendement sérieux parce que nous sommes sincèrement convaincus que, même si le gouvernement n'a pas reconnu ses responsabilités, nous avons le devoir de protéger les travailleurs du pays contre les effets de la spirale inflationniste actuelle.

M. Harney: Je dois admettre, monsieur le président, que j'ai été quelque peu impressionné par ce que le ministre du Travail voulait apparemment dire, mais j'ai été frappé par une expression qu'il a employée, une expression qu'il n'avait pas l'intention d'employer, semble-t-il. Il a parlé de la crise qui sévit actuellement au pays comme étant un conflit ouvrier. A mon avis, il est préjudiciable de dire de ce conflit que c'est un conflit ouvrier. C'est un conflit entre les ouvriers et le capital; c'est un conflit entre employeurs et employés. Ce n'est pas un conflit ouvrier. Il est très important que les députés se rendent compte qu'il faut être deux pour qu'il y ait conflit. Il est évident que si nous laissons cette façon de penser, dont le ministre du Travail nous a donné l'exemple, servir de base au raisonnement que nous utilisons afin de régler de tels conflits, nous allons toujours défavoriser davantage une partie que l'autre.

C'est pour cette raison que dans ce genre de mesures législatives, qui constituent un aspect de la négociation, nous disons trois choses. Premièrement, nous disons aux compagnies de chemins de fer: Vous allez mettre les trains en marche sur-le-champ. Deuxièmement, aux travailleurs: Vous allez retourner au travail. Puis, encore une fois aux travailleurs: «Vous allez retourner au travail à un certain taux de salaire. Or, à cause de la mentalité qui s'est développée chez beaucoup d'entre nous, nous n'avons pas dit aux compagnies ferroviaires qu'elles doivent exploiter les chemins de fer sans dépasser une certaine marge de profit. Qu'y aurait-il d'irrationnel dans une telle démarche? Si nous pouvons légiférer pour ramener des salariés au travail et leur dire d'accepter un certain salaire, pourquoi ne pourrions-nous pas examiner de très près également les opérations des compagnies, leurs profits et leur utilisation des économies de la population canadienne qui sont investies dans leurs entreprises?

En fait, j'ai pris la parole pour souligner un point seulement. Il s'agit du droit de la Chambre des communes de porter un jugement en cette matière. Le gouvernement a amorcé ce processus de jugement en nous rappelant tous et en nous présentant un bill contenant un certain nombre de dispositions traitant spécifiquement non seulement d'un règlement monétaire mais aussi d'autres questions importantes.